

Séance ordinaire du 16 janvier 2018

<i>2018-01-01</i>	<i>Ouverture de la séance</i>	<i>4</i>
<i>2018-01-02</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>4</i>
<i>2018-01-03</i>	<i>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2017</i>	<i>7</i>
<i>2018-01-04</i>	<i>Résolution autorisant l'utilisation du Sportium par le Festival Western pour la tenue de son bingo le 10 septembre 2018</i>	<i>7</i>
<i>2018-01-05</i>	<i>Résolution acceptant les termes et conditions de Groupe Ultima Inc. (Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)) relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville du 15 janvier 2018 au 15 janvier 2019, au coût de 114 207 \$ taxes incluses</i>	<i>8</i>
<i>2018-01-06</i>	<i>Résolution autorisant le versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. afin de favoriser l'exploitation des deux bâtiments industriels locatifs du complexe Roger Boulet</i>	<i>8</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion et présentation du règlement numéro 428-2018 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (chapitre 1-0.1) pour l'année 2018</i>	<i>9</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion et présentation du règlement numéro 429-2018 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2018</i>	<i>9</i>
<i>2018-01-07</i>	<i>Adoption du règlement numéro 424-2017 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite</i>	<i>9</i>
<i>2018-01-08</i>	<i>Demande de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur usagé pour les besoins du Service des travaux publics</i>	<i>10</i>
<i>2018-01-09</i>	<i>Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153</i>	<i>10</i>
<i>2018-01-10</i>	<i>Dépôt par la greffière du procès-verbal de correction et d'une copie du règlement numéro 410-2017 établissant un programme d'aide à l'alimentation en eau potable</i>	<i>10</i>
<i>2018-01-11</i>	<i>Résolution autorisant le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, au coût de 3 895.75 \$ taxes incluses</i>	<i>11</i>
<i>2018-01-12</i>	<i>Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV</i>	<i>11</i>
<i>2018-01-13</i>	<i>Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la bibliothèque Marielle-Brouillette</i>	<i>11</i>
<i>2018-01-14</i>	<i>Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à préparer et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête des neiges, de la Soirée reconnaissance aux bénévoles, de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous et des Courses du P'tit shérif pour l'année 2018, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements</i>	<i>12</i>
<i>2018-01-15</i>	<i>Résolution autorisant l'achat et l'installation d'un chauffe-conduit de marque Stelpro 30 kw pour l'aréna, auprès de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien (9171-6860 Québec Inc.), au coût de 3 670 \$ plus les taxes applicables</i>	<i>12</i>
<i>2018-01-16</i>	<i>Résolution acceptant la proposition de M. Marcel Robitaille au coût de 1 800 \$ pour le conception d'une affiche pour le Parc Carpentier</i>	<i>13</i>

2018-01-17	<i>Résolution autorisant l'achat d'une gratte spécialisée pour l'entretien du terrain de balle auprès de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus., au coût de 4 109.21 \$ taxes incluses</i>	13
2018-01-18	<i>Résolution autorisant l'achat d'équipements (ensemble de buts, marbre, etc.) pour le terrain de balle auprès de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 1 726.49 \$ taxes incluses</i>	14
2018-01-19	<i>Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à faire les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Soirée reconnaissance aux bénévoles et des concerts Les voix de chez-nous</i>	14
2018-01-20	<i>Résolution autorisant l'achat d'un système de caméras pour le Centre Armand-Marchand auprès de la firme Microgest Informatique, au coût de 2 306.22 \$ taxes incluses</i>	14
2018-01-21	<i>Résolution autorisant l'achat de 7 toiles à installer sur la clôture du terrain de tennis, auprès de la firme Répara-Toile Plus Enr., au coût de 2 043.11 \$ taxes incluses</i>	15
2018-01-22	<i>Résolution autorisant le versement d'un salaire hebdomadaire de 266.50 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2018</i>	15
2018-01-23	<i>Résolution autorisant le versement d'un taux horaire de 12.30 \$ à M. Ronald Baril, préposé aux matériaux secs, pour l'année 2018</i>	15
2018-01-24	<i>Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière et Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part à la formation sur la Loi 122 offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra les 28 février et 1^{er} mars 2018 à Trois-Rivières, au coût total de 1 128 \$ plus les taxes applicables</i>	16
2018-01-25	<i>Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part à la formation intitulée « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tiendra le 28 mars 2018 à Trois-Rivières, au coût de 298 \$ plus les taxes applicables</i>	16
2018-01-26	<i>Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part à la formation intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tiendra le 10 mai 2018 à Shawinigan, au coût de 298 \$ plus les taxes applicables</i>	17
2018-01-27	<i>Résolution autorisant l'ajout de panneaux de signalisation de stationnement interdit sur le côté Est de la rue De la Garderie et du côté Sud de la rue du Couvent</i>	17
2018-01-28	<i>Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 4 443 313 du cadastre du Québec</i>	18
2018-01-29	<i>Résolution appuyant les démarches du propriétaire du lot numéro 4 443 561 du cadastre du Québec auprès de la CPTAQ afin d'autoriser le stationnement temporaire de véhicules sur la propriété durant l'événement spécial du Festival Western en septembre ainsi que lors de l'événement spécial IPRA en mai</i>	19

2018-01-30	<i>Résolution acceptant la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2018, au coût de 10 065 \$ plus les taxes applicables</i>	20
2018-01-31	<i>Résolution d'engagement relative à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le projet de mise aux normes de l'eau potable</i>	21
2018-01-32	<i>Résolution mandatant M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac, de préparer les documents d'appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153 et à déposer une déclaration de conformité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)</i>	21
2018-01-33	<i>Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 décembre 2017 au montant de 536 240.99 \$</i>	22
	<i>Correspondance</i>	22
	<i>Affaires nouvelles</i>	22
	<i>Période de questions</i>	22
2018-01-34	<i>Levée de la séance</i>	22

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 16 janvier 2018 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Annie Pronovost	maire
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Martine St-Amant	conseillère municipale
	Mme Sonia Richard	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Ève Tremblay	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absent	M. Gilles Damphousse	conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Martine St-Amant, mairesse suppléante. Mme Annie Pronovost, mairesse, est présente mais lui délègue la présidence.

2018-01-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2017;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant l'utilisation du Sportium par le Festival Western pour la tenue de son bingo le 10 septembre 2018;
 - 4.2 Résolution acceptant les termes et conditions de Groupe Ultima Inc. (Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)) relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville du 15 janvier 2018 au 15 janvier 2019, au coût de 114 207 \$ taxes incluses;
 - 4.3 Résolution autorisant le versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. afin de favoriser l'exploitation des deux bâtiments industriels locatifs du complexe Roger Boulet;

5. Grefte :

- 5.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 428-2018 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2018;
- 5.2 Avis de motion et présentation du règlement numéro 429-2018 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2018;
- 5.3 Adoption du règlement numéro 424-2017 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite;
- 5.4 Demande de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur usagé pour les besoins du Service des travaux publics;
- 5.5 Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153;
- 5.6 Dépôt par la greffière du procès-verbal de correction et d'une copie du règlement numéro 410-2017 établissant un programme d'aide à l'alimentation en eau potable;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Résolution autorisant le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, au coût de 3 895.75 \$ taxes incluses;
- 6.2 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV ;
- 6.3 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la bibliothèque Marielle-Brouillette;
- 6.4 Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à préparer et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête des neiges, de la soirée reconnaissance aux bénévoles, de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous et des Courses du P'tit shérif pour l'année 2018, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements;
- 6.5 Résolution autorisant l'achat et l'installation d'un chauffe-conduit de marque Stelpro 30 kw pour l'aréna, auprès de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien (9171-6860 Québec Inc.), au coût de 3 670 \$ plus les taxes applicables;
- 6.6 Résolution acceptant la proposition de M. Marcel Robitaille au coût de 1 800 \$ pour la conception d'une affiche pour le Parc Carpentier;
- 6.7 Résolution autorisant l'achat d'une gratte spécialisée pour l'entretien du terrain de balle auprès de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 4 109.21 \$ taxes incluses;
- 6.8 Résolution autorisant l'achat d'équipements (ensemble de buts, marbre, etc.) pour le terrain de balle auprès de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 1 726.49 \$ taxes incluses;
- 6.9 Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à faire les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Soirée reconnaissance aux bénévoles et des concerts Les voix de chez-nous;

6.10 Résolution autorisant l'achat d'un système de caméras pour le Centre Armand-Marchand auprès de la firme Microgest Informatique, au coût de 2 306.22 \$ taxes incluses;

6.11 Résolution autorisant l'achat de 7 toiles à installer sur la clôture du terrain de tennis, auprès de la firme Répara-Toile Plus Enr., au coût de 2 043.11 \$ taxes incluses;

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution autorisant le versement d'un salaire hebdomadaire de 266.50 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2018;

7.2 Résolution autorisant le versement d'un taux horaire de 12.30 \$ à M. Ronald Baril, préposé aux matériaux secs, pour l'année 2018;

7.3 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière et Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part à la formation sur la Loi 122 offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra les 28 février et 1^{er} mars 2018 à Trois-Rivières, au coût total de 1 128 \$ plus les taxes applicables;

7.4 Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part à la formation intitulée « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tiendra le 28 mars 2018 à Trois-Rivières, au coût de 298 \$ plus les taxes applicables;

7.5 Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à prendre part à la formation intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tiendra le 10 mai 2018 à Shawinigan, au coût de 298 \$ plus les taxes applicables;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution autorisant l'ajout de panneaux de signalisation de stationnement interdit sur le côté Est de la rue de la Garderie et du côté Sud de la rue du Couvent;

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 4 443 313 du cadastre du Québec;

9.2 Résolution appuyant les démarches du propriétaire du lot numéro 4 443 561 du cadastre du Québec auprès de la CPTAQ afin d'y autoriser le stationnement temporaire de véhicules sur la propriété durant l'événement spécial du Festival Western en septembre ainsi que lors de l'événement spécial IPRA en mai;

10. Gestion des eaux :

- 10.1 Résolution acceptant la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2018, au coût de 10 065 \$ plus les taxes applicables;
- 10.2 Résolution d'engagement relative à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le projet de mise aux normes de l'eau potable;
- 10.3 Résolution mandatant M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac, de préparer les documents d'appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153 et à déposer une déclaration de conformité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

11. Autres sujets :

Aucun point.

12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 décembre 2017 au montant de 536 240.99 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-03

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2017 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2018-01-04

RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DU SPORTIUM PAR LE FESTIVAL WESTERN POUR LA TENUE DE SON BINGO LE 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival

Western de St-Tite Inc. à tenir un bingo au Sportium municipal le lundi 10 septembre 2018, dans le cadre des activités de la 51^e édition du Festival Western de St-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-05

RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TERMES ET CONDITIONS DE GROUPE ULTIMA INC. (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)) RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DU 15 JANVIER 2018 AU 15 JANVIER 2019, AU COÛT DE 114 207 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales de la Ville de Saint-Tite doit être renouvelé pour la période du 15 janvier 2018 au 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de Groupe Ultima Inc. (MMQ) au coût de 114 207 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de renouveler son contrat d'assurances générales avec Groupe Ultima Inc. (MMQ), aux conditions énumérées dans sa proposition;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 114 207 \$ taxes incluses, à Groupe Ultima Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville pour la période du 15 janvier 2018 au 15 janvier 2019;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et la directrice générale Mme Alyne Trépanier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents requis avec la MMQ et Groupe Ultima Inc. aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-06

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 25 000 \$ À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-TITE INC. AFIN DE FAVORISER L'EXPLOITATION DES DEUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS LOCATIFS DU COMPLEXE ROGER BOULET

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Ville de Saint-Tite et la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. a adressé une demande de subvention à la Ville de Saint-Tite pour l'exploitation des deux bâtisses du complexe Roger Boulet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, la Ville de Saint-Tite peut accorder une subvention à un organisme sans but lucratif afin de favoriser l'exploitation de bâtiments industriels locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une

subvention de 25 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Tite Inc. afin de favoriser l'exploitation des deux bâtiments industriels locatifs du complexe Roger Boulet.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 428-2018 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE 1-0.1) POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 428-2018 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre 1-0.1) pour l'année 2018. Ce règlement a pour objet de fixer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1), soit 25 000 \$ pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 429-2018 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2018

Madame la conseillère Sonia Richard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 429-2018 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2018. Ce règlement a pour objet de déterminer les événements devant avoir lieu en 2018 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (projet de lot 208 privé).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-01-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 424-2017 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 424-2017 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite, a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 424-2017 a été présenté à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 424-2017 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-08

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR USAGÉ POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un tracteur usagé pour les besoins des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres public pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur usagé pour les besoins du Service des travaux publics;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-09

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 153

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres public pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

- D'autoriser M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac et chargé de projet, à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153;
- De désigner M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac et chargé de projet, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-10

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION ET D'UNE COPIE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt, par la greffière, du procès-verbal de correction et d'une copie du règlement numéro 410-2017 établissant un programme d'aide à l'alimentation en eau potable, le tout conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2018-01-11 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DES FRAIS DE SUPPORT TECHNIQUE AUPRÈS DE LA FIRME LOGICIELS SPORT-PLUS INC., POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018, AU COÛT DE 3 895.75 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE la firme Logiciels Sport-Plus Inc. nous offre de renouveler les frais de support technique pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sports-Plus Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, au coût de 3 895.75 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-12 **RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la présentation du projet d'amélioration et d'accessibilité universelle de l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Tite à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désigne M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-13 **RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIELLE-BROUILLETTE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la présentation du projet d'amélioration de la bibliothèque Marielle-Brouillette au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Tite à payer sa part des coûts admissibles au projet;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désigne Mme Denise Groleau, coordonnatrice de la bibliothèque Marielle-Brouillette, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-14

RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À PRÉPARER ET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA FÊTE DES NEIGES, DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES, DE LA FÊTE NATIONALE, DES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS ET DES COURSES DU P'TIT SHÉRIF POUR L'ANNÉE 2018, AINSI QU'À OCTROYER LES CONTRATS RELATIFS À CES ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer des activités telles que la Fête des neiges, la Soirée reconnaissance aux bénévoles, la Fête nationale, les concerts Les voix de chez-nous et les courses du P'tit shérif pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE tout en demeurant dans les limites budgétaires actuellement autorisées pour l'exercice financier 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre au coordonnateur aux loisirs et aux événements de conclure tout mandat et contrat dans le cadre de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête des neiges, de la Soirée reconnaissance aux bénévoles, de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous et des courses du P'tit shérif pour l'année 2018, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements, en respect des limites budgétaires actuelles pour l'exercice financier 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-15

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-CONDUIT DE MARQUE STELPRO 30 KW POUR L'ARÉNA, AUPRÈS DE M. RÉJEAN MAGNY, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (9171-6860 QUÉBEC INC.), AU COÛT DE 3 670 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat et à l'installation d'un chauffe-conduit pour l'aréna;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien (9171-6860 Québec Inc.), au coût de 3 670 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat et l'installation d'un chauffe-conduit de marque Stelpro 30 kw pour l'aréna, auprès de M. Réjean Magny, entrepreneur électricien (9171-6860 Québec Inc.), au coût de 3 670 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-16

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE M. MARCEL ROBITAILLE AU COÛT DE 1 800 \$ POUR LE CONCEPTION D'UNE AFFICHE POUR LE PARC CARPENTIER

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la conception d'une affiche identifiant le parc Carpentier;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Marcel Robitaille, au coût de 1 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de M. Marcel Robitaille au coût de 1 800 \$ pour la conception d'une affiche identifiant le Parc Carpentier.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-17

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UNE GRATTE SPÉCIALISÉE POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE AUPRÈS DE LA FIRME LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS, AU COÛT DE 4 109.21 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'une gratte spécialisée pour l'entretien du terrain de balle;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 4 109.21 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'une gratte spécialisée pour l'entretien du terrain de balle auprès de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 4 109.21 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-18

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS (ENSEMBLE DE BUTS, MARBRE, ETC.) POUR LE TERRAIN DE BALLE AUPRÈS DE LA FIRME LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS, AU COÛT DE 1 726.49 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'équipements (ensemble de buts, marbre., etc.) pour le terrain de balle;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 1 726.49 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'équipements (ensemble de buts, marbre, etc.) pour le terrain de balle auprès de la firme Le Groupe Sports-Inter Plus, au coût de 1 726.49 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-19

RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À FAIRE LES DEMANDES DE PERMIS NÉCESSAIRES AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, POUR LA TENUE DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES ET DES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer la Soirée reconnaissance aux bénévoles et les concerts Les voix de chez-nous;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer des demandes de permis pour la consommation et/ou la vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à déposer les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Soirée reconnaissance aux bénévoles et des concerts Les voix de chez-nous.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-20

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS POUR LE CENTRE ARMAND-MARCHAND AUPRÈS DE LA FIRME MICROGEST INFORMATIQUE, AU COÛT DE 2 306.22 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Association des camps de jour, du Réseau loisirs et la Sûreté du Québec de munir le Centre Armand-Marchand d'un système de caméras afin d'assurer une meilleure sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Microgest Informatique au coût de 2 306.22 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un système de caméras pour le Centre Armand-Marchand auprès de la firme Microgest Informatique, au coût de 2 306.22 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-21

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 7 TOILES À INSTALLER SUR LA CLÔTURE DU TERRAIN DE TENNIS, AUPRÈS DE LA FIRME RÉPARA-TOILE PLUS ENR., AU COÛT DE 2 043.11 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder à l'achat de 7 toiles qui seront installées sur la clôture du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Répara-Toile Plus Enr. au coût de 2 043.11 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de 7 toiles à installer sur la clôture du terrain de tennis, auprès de la firme Répara-Toile Plus Enr., au coût de 2 043.11 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2018-01-22

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN SALAIRE HEBDOMADAIRE DE 266.50 \$ À MME DENISE GROLEAU, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE, POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de déterminer le salaire hebdomadaire de Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un salaire hebdomadaire de 266.50 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2018, soit une augmentation de 2.5 %.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-23

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN TAUX HORAIRE DE 12.30 \$ À M. RONALD BARIL, PRÉPOSÉ AUX MATÉRIAUX SECS, POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de déterminer le taux horaire de M. Ronald Baril, préposé aux matériaux secs, pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un taux horaire de 12.30 \$ à M. Ronald Baril, préposé aux matériaux secs, pour l'année 2018, soit une augmentation de 2.5 %.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-24

RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE ET MME MARIE-ANDRÉE BÉLANGER, DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT, À PRENDRE PART À LA FORMATION SUR LA LOI 122 OFFERTE PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ), QUI SE TIENDRA LES 28 FÉVRIER ET 1^{ER} MARS 2018 À TROIS-RIVIÈRES, AU COÛT TOTAL DE 1 128 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) propose une formation sur la Loi 122 qui se tiendra les 28 février et 1^{er} mars 2018 à Trois-Rivières, au coût de 564 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière et Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement ont manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Me Julie Marchand, greffière et Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à participer à la formation sur la Loi 122 offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût total de 1 128 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal défraie le coût de la formation et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-25

RÉSOLUTION AUTORISANT MME MARIE-ANDRÉE BÉLANGER, DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT, À PRENDRE PART À LA FORMATION INTITULÉE « MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET CERTIFICAT D'AUTORISATION : QUEL RÔLE POUR LES MUNICIPALITÉS » OFFERTE PAR LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ), QUI SE TIENDRA LE 28 MARS 2018 À TROIS-RIVIÈRES, AU COÛT DE 298 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) propose une formation intitulée « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » qui se tiendra le 28 mars 2018 à Trois-Rivières, au coût de 298 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » offerte par la COMBEQ au coût de 298 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal défraie le coût de la formation et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-26

RÉSOLUTION AUTORISANT MME MARIE-ANDRÉE BÉLANGER, DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT, À PRENDRE PART À LA FORMATION INTITULÉE « LES MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION » OFFERTE PAR LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ), QUI SE TIENDRA LE 10 MAI 2018 À SHAWINIGAN, AU COÛT DE 298 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) propose une formation intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » qui se tiendra le 10 mai 2018 à Shawinigan, au coût de 298 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » offerte par la COMBEQ au coût de 298 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal défraie le coût de la formation et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2018-01-27

RÉSOLUTION AUTORISANT L'AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE CÔTÉ EST DE LA RUE DE LA GARDERIE ET DU CÔTÉ SUD DE LA RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE le stationnement des véhicules sur la rue de la Garderie cause des problèmes de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des travaux publics de la Ville s'est déplacé sur les lieux et recommande l'ajout de panneaux de signalisation de stationnement interdit du côté Est de la rue de la Garderie pour améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la chaussée est hachurée sur la rue du Couvent en face du CLSC pour interdire le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE cette partie hachurée n'est pas visible pendant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'ajout de panneaux de signalisation de stationnement interdit sur le côté Est de la rue de la Garderie et sur le côté Sud de la rue du Couvent en face du CLSC.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-01-28

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT NUMÉRO 4 443 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'urbanisme le 30 octobre 2017 et complétée le 29 novembre 2017 concernant la construction d'un bâtiment principal sur l'immeuble portant le numéro de lot 4 443 313 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché au bureau de la municipalité en date du 18 décembre 2017 et publié dans le journal l'Hebdo du Saint-Maurice en date du 27 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires non respectées sont des normes relatives au règlement de zonage et ne touchent pas les usages ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur quant au positionnement du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme quant au positionnement du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone 56-Cb;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal à des fins administratives ayant une superficie de 26 mètres carrés, soit une dérogation de 24 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction du bâtiment principal ayant une largeur de 6,09 mètres, soit une dérogation de 0,91 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction du bâtiment principal à 5 mètres de la ligne avant, soit une dérogation de 2,6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le terrain comporte une zone inondable vers l'arrière de la propriété et que l'emprise de la route 153 est très large;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment résidentiel est construit à proximité et que selon l'arpenteur-géomètre Louis Moffet, il serait à 5,4 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment principal doit être existant sur la propriété afin d'avoir un bâtiment secondaire et réaliser l'usage d'entrepreneur en excavation;

CONSIDÉRANT QUE la propriété comporte plusieurs objets de toutes sortes à l'extérieur et est situé à l'entrée de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale exigée pourrait maximiser l'espace de rangement intérieur de manière à améliorer l'aspect visuel et esthétique de la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure en partie, à savoir :

- D'autoriser l'implantation du bâtiment principal à moins de 7,6 mètres, soit en faisant la moyenne entre la marge de recul avant du bâtiment résidentiel portant le numéro civique 360, route 153 et la marge de recul actuellement prescrite au règlement de zonage donnant ainsi, une marge de recul avant d'environ 6,5 mètres. Cependant, cette marge de recul devra être calculée par un arpenteur-géomètre afin de s'assurer de l'exactitude du positionnement du bâtiment voisin 360, route 153.
- De refuser la demande visant à autoriser la construction du bâtiment principal ayant une largeur de 6,09 mètres, soit une dérogation de 0,91 mètre;
- De refuser la demande visant à autoriser la construction du bâtiment principal ayant une superficie de 26 mètres carrés, soit une dérogation de 24 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-29

RÉSOLUTION APPUYANT LES DÉMARCHES DU PROPRIÉTAIRE DU LOT NUMÉRO 4 443 561 DU CADASTRE DU QUÉBEC AUPRÈS DE LA CPTAQ AFIN D'AUTORISER LE STATIONNEMENT TEMPORAIRE DE VÉHICULES SUR LA PROPRIÉTÉ DURANT L'ÉVÈNEMENT SPÉCIAL DU FESTIVAL WESTERN EN SEPTEMBRE AINSI QUE LORS DE L'ÉVÈNEMENT SPÉCIAL IPRA EN MAI

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 443 561 du cadastre du Québec (matricule numéro 7578-63-2460) a obtenu en 2011, une autorisation d'effectuer du stationnement temporaire sur une partie du lot d'une superficie approximative de 6 hectares;

CONSIDÉRANT que cette autorisation porte le numéro de dossier 401734 et est valide pour une période de 5 ans et seulement pendant la durée du Festival Western étant en septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QU'avant que l'autorisation n'arrive à échéance, le propriétaire désire soumettre une nouvelle demande à la CPTAQ afin de continuer à réaliser du stationnement temporaire durant l'événement spécial du Festival western et profite de cette demande pour ajouter l'autorisation pour l'événement spécial IPRA se déroulant sur 4 jours en mai;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est contigu au périmètre urbain et que la demande doit donc, par défaut être assimilée à une exclusion malgré le fait que le but est d'obtenir une autorisation seulement;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise que du stationnement temporaire durant un événement spécial décrété par règlement du conseil et ne générant donc aucune distance séparatrice, n'étant pas un immeuble protégé;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demeure strictement à vocation agricole et qu'aucune infrastructure permanente ne devra être aménagée afin de ne pas nuire à la culture de la

terre;

CONSIDÉRANT que ladite autorisation n'a pas d'impact sur les activités et le territoire agricole puisqu'il s'agit d'une activité temporaire lors d'événements spéciaux;

CONSIDÉRANT que le lot visé est adjacent au périmètre urbain, ainsi qu'aux activités du Festival western de St-Tite;

CONSIDÉRANT que les emplacements à proximité des activités du Festival western afin d'y pratiquer du stationnement de véhicules récréatifs hors de la zone agricole sont limités vu l'achalandage des touristes et compétiteurs de plus en plus grandissant;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'effet sur la préservation des ressources en eau et sol puisque le lot continu d'être cultivé;

CONSIDÉRANT qu'il ne s'agit pas de la totalité du lot;

CONSIDÉRANT que les deux événements spéciaux sont des moteurs économiques d'envergure et que la capacité d'accueil est limitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par
appuyée par
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil dépose une demande d'exclusion à la CPTAQ dans le but d'obtenir seulement une autorisation auprès de la commission afin de permettre au propriétaire du lot 4 443 561 du cadastre du Québec d'effectuer du stationnement temporaire de véhicules récréatifs durant l'événement du Festival western de St-Tite, soit pour une période de 10 jours par année et durant l'événement spécial IPRA se déroulant sur 4 jours en mai;

QUE la municipalité renonce au fait de contester l'orientation préliminaire dans le cas où celle-ci serait positive à une autorisation;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, à la MRC de Mékinac, à la Fédération de l'UPA de la Mauricie, ainsi qu'au propriétaire du lot numéro 4 443 561.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2018-01-30

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME GROUPE ENVIRONEX POUR L'ANALYSE DES EAUX POUR L'ANNÉE 2018, AU COÛT DE 10 065 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE le Service des eaux doit procéder régulièrement à l'analyse des eaux (eau potable, eau usée, eau de baignade et neiges usées);

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Groupe Environex pour l'année 2018, au coût de 10 065 \$ plus les taxes applicables (eau de baignade : 98 \$, neiges usées : 228 \$, eau usée : 2 952 \$ et eau potable : 6 787 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2018, au coût de 10 065 \$ plus

les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-31

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT RELATIVE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation contient un engagement du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'engage :

- à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-32

RÉSOLUTION MANDATANT M. PATRICE BÉDARD, INGÉNIEUR DE LA MRC DE MÉKINAC, DE PRÉPARER LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 153 ET À DÉPOSER UNE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder à des travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'eau potable sur la route 153;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préparer un devis technique et des documents d'appel d'offres pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une déclaration de conformité doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac, de préparer les documents d'appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la route 153 et de déposer une déclaration de conformité auprès du MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-33

RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU MONTANT DE 536 240.99 \$

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 décembre 2017, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 536 240.99 \$ sont disponibles en date du 16 janvier 2018.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de cinq cent trente-six mille deux cent quarante dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (536 240.99 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Mme Alyne Trépanier, directrice générale, annonce qu'elle quittera pour la retraite le 30 avril prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-01-34

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

Annie Pronovost
Mairesse